



14 sep 2022 -14:30

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique

Les ministres de la Santé publique appellent à se faire vacciner rapidement avec le vaccin d'automne COVID-19. Les ministres suivent également l'approbation par l'EMA du vaccin Cominarty modifié BA.4-BA.5 et commanderont ce vaccin.

Selon les modèles scientifiques, une nouvelle vague COVID-19 est attendue pour la mi-octobre. Les conséquences potentielles de cette situation, à savoir davantage d'infections, de maladies, d'hospitalisations et une pression encore plus forte sur le système de santé, peuvent être contenues si un groupe de personnes suffisamment important se fait vacciner. Comme l'a également conclu le Conseil supérieur de la santé, il est particulièrement important que les personnes les plus vulnérables, les professionnels de la santé et les personnes dont l'immunité est réduite reçoivent rapidement le vaccin adapté actuellement disponible. Le vaccin adapté BA.1 de Pfizer et Moderna a été approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) le 1er septembre 2022 et est actuellement utilisé dans la campagne.

Lundi dernier, l'EMA a émis un avis positif sur le vaccin bivalent modifié Comirnaty (Pfizer) contre le variant Wuhan et les sous-variants BA.4 et BA.5 Omicron. Sur le plan scientifique, on considère que tous ces vaccins modifiés étendront l'immunité contre les récents variants préoccupants, en particulier Omicron et ses sous-types. La CIM santé publique a décidé ce matin d'accepter la livraison du vaccin modifié BA.4-BA.5, comme l'ont fait la plupart des autres pays européens. Ceux-ci pourront être utilisés dans les prochaines livraisons d'ici quelques semaines, tout comme les 1 748 160 vaccins Pfizer adaptés déjà livrés et les 403 800 vaccins Moderna adaptés.

Les personnes qui ont déjà été vaccinées par un vaccin original au cours de l'été, comme certains résidents de centres de soins résidentiels, les personnes de plus de 80 ans et les professionnels de la santé, sont donc déjà extrêmement bien protégées. Ils peuvent recevoir un autre rappel à un intervalle minimum de 3 mois, cette fois avec un vaccin modifié.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française (président de la CIM)

Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Christie Morreale - Gouvernement wallon

Hilde Crevits - Gouvernement flamand

Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral

Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française





Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)

